



C/42/15

ORIGINAL : anglais

DATE : 28 août 2008

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Quarante-deuxième session ordinaire
Genève, 30 octobre 2008

**RÈGLEMENT FINANCIER ET RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU RÈGLEMENT
FINANCIER DE L'UPOV**

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Conformément à la recommandation du Comité consultatif à sa soixante-quinzième session, tenue les 10 et 11 avril 2008, le Conseil, à sa vingt-cinquième session extraordinaire, tenue le 11 avril 2008, a demandé au Bureau de l'Union d'élaborer un document contenant un texte révisé du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV pour examen à sa quarante-deuxième session ordinaire (voir le paragraphe 24 du document C(Extr.)/25/10).
2. Le Conseil consultatif, à sa soixante-seizième session, qui se tiendra à Genève le 29 octobre 2008, sera invité à examiner un projet de révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV (document UPOV/INF/4/1 Draft 1).
3. Le document UPOV/INF/4/1 Draft 1 a été élaboré sur la base du "Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)", en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Lorsqu'il a élaboré le document UPOV/INF/4/1 Draft 1, le Bureau de l'Union a constaté qu'un certain nombre de modifications de fond avaient été apportées au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution sur lesquels le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV sont fondés. Par conséquent, le Bureau de l'Union en a déduit que plus d'une session du Comité consultatif seront nécessaires avant qu'un projet de révision du Règlement financier de l'UPOV et de son règlement d'exécution puisse être

présenté au Conseil pour adoption. Un rapport verbal sur l'issue des débats du Comité consultatif à sa soixante-seizième session sera présenté au Conseil, à sa quarante-deuxième session ordinaire.

4. Le Conseil est invité à prendre note des faits nouveaux survenus au sujet de l'élaboration d'un projet de révision du Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV, dont il est rendu compte dans le présent document et dans le rapport verbal sur l'issue des débats du Comité consultatif à sa soixante-seizième session.

[Fin du document]